

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GOURDON
POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

SEANCE DU 05 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le cinq décembre à quatorze heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la salle de Fêtes de la commune de Vaillac sous la présidence de Monsieur LACOMBE Robert, Président.

Nombre de membres en exercice : soixante-huit pour le service des ordures ménagères
vingt-huit pour le service assainissement non collectif

Date de convocation du comité syndical : 26 novembre 2014

Présents : LACOMBE Robert (pouvoir), PELATAN Isabelle, PUGNET Didier, GUITOU Jean-François, LAVAU Annie (suppléante), VILLATE Damien, VILARD Gilles, VAYSSIERES André, DE NARDI Fabrice, BESSOU Jacques, POCAT-EARL Romaine (suppléante), TRALLERO Michel, RUSCASSIE Philippe, POUJADE Jean-Louis (suppléant), BALDY Christine, BONHOMME Michel, RELIER Raymond, ESTEVENON Luc, DELPECH Jean-Claude (suppléant), LALO Noëlle (suppléante), BLANC Sébastien, PAILLARD Arnaud, MONTAUDIE Gisèle, DUBOIS Claude-Henri, BIRONNEAU Josiane (suppléante), BERTRAND Julien, MONESTIER Huguette, LAPLACE Paulette, SOUCIRAC Jean, SIMON Eric, LASCOMBES Eric, RENAULT Denis, PEZIER Bernard, THOMAS Pascal, ENTEMEYER Ernest, DUFLOT Brigitte, MASBOU DELPON Didier, RIVIERE Sandrine, VERDIER Christiane, FRANCOUAL Christian, MICHEE Alain, LALANDE Christian, ASTORG Gilles, FAVORY Jean-Michel, CARMEILLE Gilbert, LOUBIERES Yves, BOS Marie (suppléante), MAGOT Stéphane (pouvoir), BORDES Bernard, CHAUMET Patrick, MAURY Gérard, LANXAT Lucien (suppléant), MEDALE Aimé (suppléant), THEBAULT Véronique, BETAILLE Marcel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : FIGEAC Mireille (représentée par sa suppléante), DUPUY Jacques (représenté par sa suppléante), LAFON Jacquy, AUBRY Richard, KEREBEL Karine (pouvoir à S. Magot), BADOURES Béatrice, RAFFY André (représenté par son suppléant), DAGNEAUX Stéphane, LAMOTHE Michel (représenté par son suppléant), SERRES Alain (représenté par sa suppléante), VAQUIE Jean-Louis, DE TOFFOLI Patrick, CHABROUX Patrice (représenté par sa suppléante), COURDES René, MENUET Clément, CHARBONNEAU Patrick, BARBIERO Christian, CAUMONT Anne-Marie (représentée par sa suppléante), MANIE André (pouvoir à R. Lacombe), BORIES Serge (représenté par son suppléant), CLAESEN Léon-Bernard (représenté par son suppléant), DESROYS DU ROURE Francis.

Le Président informe l'assemblée des pouvoirs donnés et des délégués excusés :

- Pouvoir de MANIE André de Saint-Clair à LACOMBE Robert, Président ;
- Pouvoir de KEREBEL Karine de Thédillac à MAGOT Stéphane ;
- Mme CAUMONT Anne-Marie, MM. MANIE André, DE TOFFOLI Patrick, excusés.

En présence de :

- Madame CORNIOT Chrystel, Trésorière du syndicat ;
- M. PEGOURIE, commune de Payrac, M. MARLARD Pierre, commune de Frayssinet le Gélat, M. ESCAPOULADE Robert, commune de Sènièrgues.

Madame POCAT-EARL Romaine est désignée secrétaire de séance.

Le Président ouvre la séance.

N° 2014-6-1 – DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL.

En application des dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon a reçu délégation d'une partie des attributions du comité syndical dans les conditions fixées par délibération n° 2014-3-3 du 15 mai 2014.

En conséquence, le Président informe le comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

Achats et commandes effectués depuis le 24/10/2014 - Les montants indiqués sont en TTC :

- commande de 101 000 sacs transparents pour un montant de 7 999.20 €. Quantité commandée depuis le début de l'année 299 750 sacs pour un montant de 23 740.20 €.
- achat véhicule utilitaire KANGOO (600 km) + aménagement = 13 245.48 €.
- commande d'un véhicule utilitaire KANGOO (28 000 km) = 10 920 €
- 2 sièges de bureau = 489.62 €
- convecteurs électriques = 326.48 €
- 2 récup' verre = 2 640 € - Quantité totale commandée sur l'année : 7 pour un montant de 9 240 €
- lancement du marché pour le carburant pour 1 an, le marché actuel se termine au 31 décembre 2014.

Le comité syndical prend acte.

- MEME SEANCE -

N° 2014-6-2 – PROPOSITION D'AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE INTERNET AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT.

Le Président rappelle à l'assemblée que le site internet du syndicat a été réalisé avec le Centre Départemental de Gestion du Lot (CDG de la FPT). Ce dernier gère également la gestion administrative du nom de domaine, la gestion des adresses e-mail et des adresses de redirection.

Suite à la dernière réunion du 24 octobre, des précisions sont apportées :

Le Conseil d'Administration du CDG de la FPT a décidé de modifier certaines clauses du contrat :

- Intégration d'une clause de confidentialité pour les techniciens du CDG46;
- Délai de préavis avant résiliation : un mois au lieu de deux avant l'échéance;
- Délai d'information sur l'évolution des conditions tarifaires : délai de 3 mois, après notification des nouveaux tarifs, pour dénoncer l'adhésion aux prestations ou à la convention.

À cet effet, le Centre Départemental de Gestion propose la signature d'un avenant à la convention signée en décembre 2013.

D'autre part, les tarifs des prestations ont été modifiés, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015, afin d'intégrer :

- l'augmentation de la capacité d'hébergement (qui passe de 200 Mo à 5 Go) ;
- la volonté de moduler les tarifs en fonction de la taille de la collectivité ;
- l'intégration de l'audit d'accessibilité (l'accessibilité des sites web publics est une obligation légale – article 47 de la Loi du 11 février 2005, décret du 16 mai 2009 et arrêté du 29 octobre 2009).

- l'incertitude sur la perception des subventions de la Région et de l'Europe pour le changement de la plateforme.

Suite à ces changements de tarifs, le coût pour le syndicat serait de 342 € par an (264 € en 2014).

Comme demandé, les services du SYMICTOM ont fait appel à différentes entreprises, le résultat est que les tarifs de la maintenance annuelle varient entre 245 et 350 € auquel il convient d'ajouter (pour la 1^{ère} année) le coût de reprise du site variant de 1 100 à 1850 €.

Le Président informe l'assemblée qu'il y aura lieu de prévoir d'ici 1 ou 2 ans le remplacement du site internet du CDG vers une nouvelle version de TYPO3 (coût CDG 1 400 €). À ce moment-là une consultation sera effectuée.

Le Président propose, malgré l'augmentation de continuer à confier la gestion du site au CDG du Lot, au moins pour l'année 2015. Il demandera l'autorisation de signer l'avenant proposé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide avec 54 voix pour et 1 voix contre :

- décide de continuer à adhérer au service "internet" du Centre Départemental de Gestion du Lot ;
- autorise le Président à signer la convention de service "internet" et de toutes les pièces qui en découleront pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

- MEME SEANCE -

N° 2014-6-3 – PROPOSITION DE CONVENTION AVEC LE RELAIS FRANCE.

Le Président fait part à l'assemblée de la demande de l'Entreprise à But Socio-Économique Le Relais 82 d'installer des conteneurs de collecte de dons de vêtements, de chaussures, de linge de maison et accessoires, sur le territoire du SYMICTOM.

Ces implantations se font à titre gracieux aux emplacements définis par le Relais et le technicien de la Collectivité.

Les conteneurs ont pour objet de collecter uniquement les articles suivants :

- Tous les vêtements homme, femme, enfant
- Le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes, rideaux...)
- Chaussures / maroquinerie

Sont exclus :

- Tous les articles non textiles
- Les matelas, sommiers, moquettes, toiles cirées ;
- Les chutes de textiles en provenance des ateliers de confection ;
- Les chiffons usagés en provenance des entreprises.

Actuellement 7 conteneurs sont installés dans les déchetteries. Afin de faciliter l'accès à la population, le Relais propose l'installation de 11 conteneurs supplémentaires.

Le Relais précise qu'une subvention de 0.10 € par habitant peut être perçue (contribution ECOTLC) pour communiquer sur le tri sélectif s'il est mis en place 1 conteneur pour 2000 habitants minimum.

Le Président propose de signer la convention et précise que les implantations seront définies avec le Relais 82, le responsable technique du syndicat et les communes.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité l'implantation de conteneurs supplémentaires ;
- autorise le Président à signer la convention avec le Relais France 82 ;
- charge le Président de la mise en place et de procéder aux demandes de subvention.

- MEME SEANCE –

N°2014-6-4- SUPPRESSIONS DE POSTES.

Le Président propose, suite aux créations des postes votées et aux nominations effectuées en 2014, et suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 05 novembre 2014, de supprimer les postes suivants au 1^{er} janvier 2015, laissés vacants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2014.
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la nomination des agents sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en avril et juillet 2014.
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2014.
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2014.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en vue de la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2014.

Après en avoir délibéré, le comité syndical accepte les propositions du Président et à compter du 1^{er} janvier 2015, décide de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade d'agent de maîtrise au 1^{er} janvier 2014.
- 2 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe suite à la nomination des agents sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en avril et juillet 2014.
- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe au 1^{er} août 2014.
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite à la nomination de l'agent sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} août 2014.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en vue de la nomination d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe au 1^{er} novembre 2014.

- MEME SEANCE –

N° 2014-6-5– DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2014.

Le Président informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à des ajustements, à la section d'investissement suite à l'intégration du matériel de l'ex communauté de communes Lot-Célé, comme détaillés ci- dessous :

Investissement	dépenses			recettes		
	articles	désignation	montants	chapitre	désignation	montants
	2183-022	matériel de bureau-Equipeme	1 318	040	autres matériels et outillage v	1 441
			10	fectva	-123	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, accepte les propositions et charge le Président de faire procéder aux modifications budgétaires telles que votées ci-dessus.

- MEME SEANCE -

N° 2014-6-6 – PROPOSITION DE CESSIION DE VEHICULE.

Le Président rappelle à l'assemblée la commande d'un véhicule utilitaire pour le SPANC afin de remplacer l'utilitaire Kangoo acheté en 2008 et dont le kilométrage est d'environ 180 500.

Il propose de procéder à la vente de ce véhicule au prix de l'argus soit 2 900 €, les propositions des concessionnaires étant de 2 600 € maximum.

Le Président demande au comité syndical de bien vouloir :

- se prononcer sur la cession du véhicule Renault KANGOO immatriculé 8727KM46;
- autoriser la sortie de l'actif du numéro d'inventaire 2008008;
- de fixer le prix de vente.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

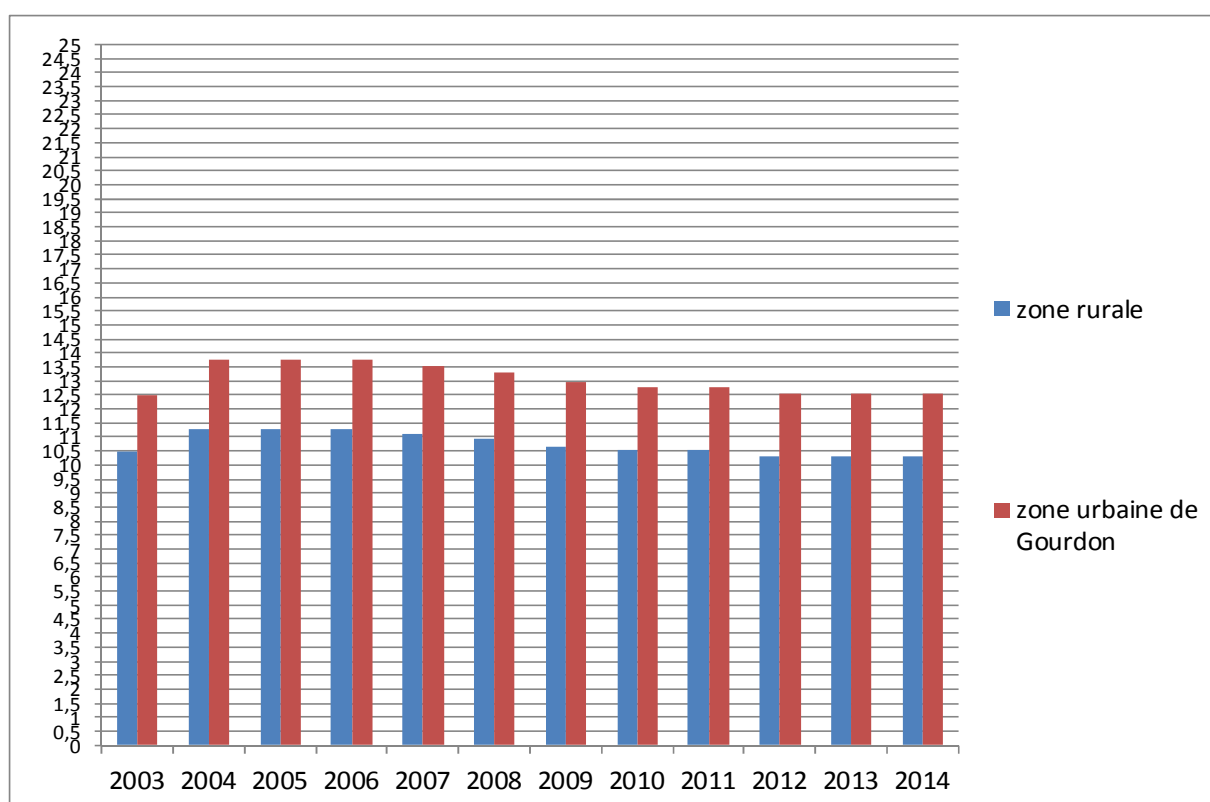
- accepte la cession du véhicule Renault KANGOO immatriculé 8727KM46;
- autorise la sortie de l'actif du numéro d'inventaire 2008008;
- de fixe le prix de vente à 2 900 € ;
- charge le Président de procéder à la vente du véhicule.

- MEME SEANCE -

N° 2014-6-7 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2015.

Le Président rappelle les taux de TEOM depuis 2003 :

Années	zone rurale	zone urbaine de Gourdon
2003	10,5	12,5
2004	11,3	13,75
2005	11,3	13,75
2006	11,3	13,75
2007	11,1	13,5
2008	10,93	13,29
2009	10,65	12,95
2010	10,52	12,79
2011	10,52	12,79
2012	10,33	12,56
2013	10,33	12,56
2014	10,33	12,56



Le Président fait part à l'assemblée de sa crainte de ne pas pouvoir maintenir les taux actuels au vu des éléments suivants :

- prévision d'augmentation du tarif des déchetteries par le SYDED du Lot. Le tarif passerait de 18 à 21 € par habitant DGF soit une augmentation de 81 228 € HT soit 89 350.80 € TTC sur l'année ;
- incertitude sur les résultats du TRI : en 2013, au vu des résultats et de la quantité collectée, le prix était de 55 € HT la tonne ; en 2014, le prix sera de 60 ou 65 € HT la tonne en fonction des résultats ;
- le départ envisagé des communes de la Communauté de Communes du Pays de Souillac-Rocamadour.

Le budget primitif principal de l'année 2015 devrait prévoir :

- en dépenses de fonctionnement :

* Charges à caractère général :

- **rachat de sacs en plastiques** pour la collecte du tri :

La distribution de sacs transparents pour la collecte du tri est effective sur toutes les communes. Il faudrait prévoir un nouveau marché à bons de commande (minimum 250 000 sacs – maximum 300 000 € comme en 2014). Coût minimum estimé à 19 800 €.

- **achat annuel de vêtements** de sécurité pour les agents de collecte et les remplaçants (coût 2014 = 7 075.68 € €).

- **proposition de reconduction de la subvention** à l'association du personnel du syndicat. Le Président proposera de reconduire la subvention pour l'année 2015. Cette proposition et le montant seront soumis au vote lors de l'adoption du budget 2015. 1 agent supplémentaire en 2015. (Montant alloué en 2014 = 4 500 €)

Proposition d'établir un % comme pour l'adhésion au CNAS (0.86% de la masse salariale)

En 2013 (64111+64112+64118 = 622 546 €- exemple avec un taux de 0.80% =4 980 €)

Questions

Au vu de l'augmentation annuelle de la masse salariale, pourquoi proposer un % à 0.80 alors que le montant annuel alloué correspond à environ 0.72 % ?

Pourquoi ne pas adhérer directement au CNAS ? pour la collectivité le coût serait plus élevé et les agents ne bénéficieraient pas comme actuellement des mêmes prestations chacun. Au CNAS, chaque agent doit présenter une demande.

Concernant l'attribution du taux, cette question sera débattue lors de la prochaine réunion au moment de la décision de reconduction de la subvention ;

* **Charges de personnel : dépenses estimées en 2014 = 961 000 €** (soit environ +4.32% par rapport à 2013)

1 agent en congé de longue maladie depuis 2 ans 1/2. Dépenses atténuées par les recettes perçues par l'assurance statutaire = estimation 17 000 € pour l'année 2014.

- prévoir Formation Obligatoire Continue pour 4 agents : total estimé à 1 800€

- agents permanents : avancements de grades et d'échelon

- agents remplaçants pour la période estivale :

En 2014, rappel :

- 4 agents de collecte à 120 heures chacun pour le mois de juillet;

- 5 agents de collecte à 119 heures chacun pour le mois d'août.

Le Président fait part à l'assemblée de son souhait de diminuer le nombre d'agents remplaçants afin de réduire les coûts.

* Autres charges de gestion courante :

- **tarifs du SYDED 2015** : les tarifs de traitement des déchets recyclables et des déchets non valorisables devraient être identiques. Comme évoqué ci-dessus, le tarif des déchetteries devraient subir une hausse de 16.67 % ;

Estimation des prestations à payer au SYDED en 2014 : **1 489 790 €** (base population DGF 2009 = 27 076)

Rappel 2013 = 1 360 713.09 € (base population DGF 2009 = 25 846)
Augmentation d'environ 9.5% : augmentation de la TVA de 7 à 10% et 8 communes supplémentaires collectées.

Rappel tarifs 2014 :

- cotisation : 1 € ht / habitant (soit 29 783.60 € ttc pour l'année)
- traitement TRI : sur les 3 premiers trimestres : moyenne de 63.33 € ht / tonne (soit 119 000.75 € ttc payés pour 3 trimestres)
- traitement OM : 130 € ht / tonne (soit 592 672.08€ ttc payés pour 3 trimestres)
- déchetteries : 18 € / habitant (soit 536 104.80 € ttc pour l'année)

Pour les déchets recyclables,

- taux de refus : moyenne de 15.57 % sur 9 mois contre 15.73 % sur 9 mois en 2013 ;
 - performance par habitant : 63.18 kg sur 9 mois contre 64.19 kg sur 9 mois en 2013 ;
- Le total du tonnage collecté sur 3 trimestres est de 1 714.2 en 2014 et de 1 581.61 en 2013 soit +8.38%.

Pour les déchets non valorisables (ordures ménagères)

4 144.56 tonnes collectées sur les 3 premiers trimestres de 2014 et 3 998.5 tonnes collectées sur les 3 premiers trimestres en 2013.

* **dotations aux amortissements 2015** : 142 008 € (estimation)

- en recettes de fonctionnement :

- **redevance spéciale** pour les déchets non ménagers (professionnels et administrations) :
RS perçue en 2014 = 127 032.20 €.

- **impôts et taxes : TEOM** : objectif ?

Revalorisation des valeurs locatives fixée par le Parlement à 0.9% pour 2015.

(Rappel des taux 2014 : 10.33 % et 12.56% pour la zone urbaine.)

Montant 2014 perçu = 2 582 713 € (2 445 211 € en 2013).

Montant estimé en 2015 en appliquant la revalorisation des bases = 2 605 958 soit + **23 244 €** si maintien des taux.

- **report cumulé** : non connu.

(Rappel résultat de l'exercice 2013 = 16 257.61 €. Report cumulé = 351 840.38 €)

- en dépenses d'investissement :

Containers : total estimé à 30 200 € (37 279.68 € n 2014)

- récup' verre : 6
- bacs OM (bacs gris)
 - (750 litres) : 60
 - (120 litres) : 30
 - (240 litres) : 15
- bacs TRI (bacs verts à couvercles jaunes)
 - (1100 litres) : 10
 - (750 litres) : 60
 - (120 litres) : 30
 - (240 litres) : 15

Couvercles jaunes pour les bacs de recyclables : proposition du Bureau de changer progressivement les couvercles verts des bacs de tri par des couvercles jaunes (couleur nationale pour les déchets recyclables). Le nombre de containers de tri est de 1 770. Prix d'un couvercle 37.20 € TTC soit au total 65 844 € **TTC**. Décision à prendre sur :

- le changement ou non des couvercles;
- si oui, définir le nombre par an ?

Après débat, le comité syndical, décide de prévoir pour 2015, l'achat de bacs verts à couvercles jaunes mais de ne pas remplacer les couvercles verts sur les bacs déjà mis en place. Prévoir seulement le remplacement des couvercles verts cassés par des couvercles jaunes.

- en recettes d'investissement :

- montant **FCTVA** 2015 : 34 235.35 € (10 138 € en 2014)

- **amortissement** : 142 008 € (estimation)

- **résultat de l'exercice estimé à 85 188 € soit un cumulé à reporter de 837 988 €**
(Rappel résultat de l'exercice 2013 = - 44 839.35 € Solde cumulé = 752 821.14 €)

Le Président remercie l'assemblée et indique que, le budget primitif 2015 sera présenté au mois de janvier, conformément aux sujets retenus lors de ce débat d'orientation budgétaire.

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le Président remercie les l'assemblée et lève la séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé les membres présents.

A Montcléra le 15 décembre 2014
Le Président,

Robert LACOMBE

Affichage du 16 décembre 2014 au 16 février 2015